

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?  
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?  
L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR COUMBA NDOFFENE BOUNA DIOUF

CHAPITRE 504

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

(Transfert)

Dotation en 1993	18 090 019 000
Services votés	18 822 261 000
Mesures nouvelles	-
	-----
TOTAL DU CHAPITRE 504	18 822 261 000

contre 18 090 019 000 pour la gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations ?  
Je mets aux voix le chapitre 504.  
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?  
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?  
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?  
L'Assemblée a adopté.

Nous avons noté la proposition du Président SABATA.  
Monsieur le Ministre, nous avons terminé l'examen de votre budget.  
Mais nous avons un projet de loi. Mais je propose une suspension de séance.  
D'accord ? Si vous voulez. Donc nous poursuivons.

- 8 -

Le projet de loi n° 40/93 modifiant et complétant la loi n° 79/65 du 16 juillet 1979 portant création de l'Institut national Supérieur de l'Education populaire et du Sport (INSEPS).

MONSIEUR LE PRESIDENT

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 40/93 modifiant et complétant la loi n° 79/65 du 16 juillet 1979 portant création de l'Institut national supérieur de l'Education populaire et du Sport (INSEPS).

La parole est à Monsieur Lansana KABA, Rapporteur de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

MONSIEUR LANSANA KABA

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

La Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, s'est réunie le 15 novembre 1993, sous la présidence de notre collègue Abdel Kader SABARA pour examiner le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 79/65 du 15 juillet 1979 portant création de l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et des Sports (INSEPS). Monsieur André SONKO, Ministre de l'Education nationale entouré de ses proches collaborateurs et Monsieur Khalifa Ababacar SALL, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, représentaient le gouvernement.

Présentant l'exposé des motifs du projet de loi, le Ministre a rappelé les recommandations du séminaire organisé à Saly en 1991 autour de la restructuration des écoles de formation. Il a en outre affirmé que la formation supérieure dans les disciplines d'éducation populaire, physique et sportive doit répondre aux mêmes exigences que les autres formations supérieures et que dans cette logique, il a paru important de rattacher l'INSEPS à l'Université Cheikh Anta DIOP.

Après l'exposé du Ministre, vos commissaires ont surtout insisté sur le problème du personnel enseignant qui doit être recruté selon des critères universitaires.

En répondant à cette question, le Ministre a rassuré vos commissaires en révélant qu'une commission est créée le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) pour étudier ce problème.

Satisfaits des réponses du Ministre, vos commissaires ont adopté le projet de loi n° 40/93 et vous demandent d'en faire autant s'il ne soulève aucune objection de votre part.

15  
MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Ministre avez vous des observations sur le rapport qui vient d'être présenté ?

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur le Président je vous remercie.

A l'avant dernier paragraphe je voudrais simplement faire préciser je crois avoir dit que pour les homologations, il existe au niveau du rectorat une commission disons d'harmonisation et cette commission est créée conformément disons, aux accords donnés par le CAMES donc la commission n'existe pas dans le cadre du CAMES c'est une commission au niveau local et conformément aux principes du CAMES. C'est une simple nuance.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci Monsieur le Ministre.

Monsieur le Rapporteur vous avez la parole.

La discussion générale est couverte on prend le nom des orateur.

MADIOR DIOUF

SEMOU PATHE GUEYE.

Nous avons deux orateurs, les collègues :

Madior DIOUF

et Sémo Pathé GUEYE.

15 minutes.

Le collègue Madior DIOUF a la parole.

MONSIEUR MADIOR DIOUF

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, rassurez-vous, je ne vais pas parler pour parler, par conséquent les 15 minutes ne sont pas une obligation. Je voudrais simplement, Monsieur le Ministre de l'Education nationale, attirer votre attention sur une tâche qui va être urgente et qui est importante concernant

./.

justement le comité spécial. Le comité spécial parce que un comité national est créé au niveau du rectora pour instruire un dossier de promotion des enseignants de cet institut puisque au niveau du Conseil africain et mauricien pour l'enseignement supérieur, ce comité n'existe pas encore. Il ne serait pas bon que l'information des intéressés attende que le Recteur, à la période où se réunit le CAMES, nomme une commission et qu'à ce moment là seulement, on dit aux intéressés l'obligation de ce dossier. Dès maintenant, ce qui sera fonctionnel, c'est que les instructions ministérielles demandent au Recteur de former immédiatement cette commission et de lui demander d'élaborer des directives de constitution de dossier pour les intéressés, de sorte que l'on sache qu'il y a eu bien une grande différence entre l'INSEPS tel que ça existait et l'INSEPS devenu institut de l'université. Parce qu'il va falloir qu'ils produisent, s'ils veulent avancer, ces enseignants là. Ils ne le savaient pas, ils ne produisaient pas. Il y a obligation de production scientifique dans leur domaine. Il faut qu'ils en soient informés dès maintenant de manière que le dossier ne comporte pas simplement les pièces produites au moment de leur recrutement. Par conséquent, il y a simplement une information à élargir.

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

MONSIEUR LE PRZDIDENT

Merci, cher Collègue.

Notre collègue Sémbu Pathé GUEYE a la parole.

MONSIEUR SEMOU PATHE GUEYE

Je ne serais pas long non plus. Ma première remarque c'est pour féliciter le gouvernement pour cette initiative, je crois c'est un chemin pour marquer dans notre système d'éducation, de formation et je crois que la création de cette structure va permettre de valoriser le statut de l'éducation physique qui malheureusement est considérée parent pauvre dans le système d'éducation et de formation. Je pense que les raisons qui ont poussé à créer cette structure permettent également de comprendre la nécessité de mettre en place les structures d'accompagnement qui vont s'imposer. Je crois qu'une école de cette nature ne fonctionne pas comme un simple département classique puisque en matière d'infrastructure il y a d'autres exigences. Je crois que une fois que l'école sera créée, il faudra faire un effort particulier pour la mise en place de l'école avec la création de structures qui sont nécessaires et le démarrage d'une école

est toujours couteux. Alors je pense qu'il faudra faire un sacrifice supplémentaire à ce niveau.

Le deuxième problème que je voudrais poser c'est celui des débouchés je crois qu'il est bon de créer une école, surtout une école qui était aussi nécessaire. Mais il faudrait voir également sur le plan des perspectives qui sont offertes aux sortants et aux futurs sortants de ces écoles, si ces perspectives permettent d'envisager que telle école soit viable à long terme. Cela suppose que l'on redéploie toute notre politique d'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires en particulier puisque à part ces structures là, je ne vois pas de possibilités d'intégration massive de certaines de ces écoles. Mais cela pose justement le problème de recrutement des personnels enseignants dans ces établissements.

Le troisième problème que je voudrais aussi soulever c'est une question sur laquelle j'attire votre attention ; ce sont les statuts des personnels et ces écarts. Nous avons eu le même problème au niveau de l'école normale ; on a administrativement rattaché l'école normale à l'Université mais étant donné que le personnel de l'école normale était hétéroclite pendant longtemps il y a eu des difficultés et surtout la régularisation de la situation sociale de ces personnels a pris trop de temps et vous savez que au niveau de l'école normale, ce qui a failli compromettre la rentrée de cette année c'est justement ce problème là. Alors, je souhaite donc que cette initiative ne soit pas compromise justement par des flottements ou par des non règlements, en tout cas des problèmes qui pourraient se poser au niveau du statut parce que l'initiative risquerait d'être condamnée à plus ou moins long terme. Je pense aussi qu'il faudrait intégrer cette école dans les objectifs de formation de l'université ; moi j'ai constaté que lorsqu'on était étudiant, c'est vrai c'était pas au Sénégal, on était presque obligé de nous inscrire à une activité sportive alors je crois que puisque maintenant nous avons créé un institut à l'intérieur de l'université il faudrait intégrer cette discipline de l'université aux objectifs de formation de ces structures, qu'on voit comment impulser l'éducation physique et sportive au niveau de l'université parce que cela pourrait également contribuer justement à cette formation étant entendu que comme on dit, il n'y a pas d'esprit sain dans un corps sain.

Voilà Monsieur le Ministre les quelques remarques que je voudrais faire en commission en appuyant très fortement la création de ces structures parce que justement elles étaient indispensables à mon avis.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup cher Collègue.  
Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur le Président, je vous remercie.  
Je voudrais remercier le Député Madior DIOUF et Sémou Pathé GUEYE.  
Monsieur le Député Madior DIOUF attire l'attention sur la nécessité de créer rapidement le comité spécial qui est chargé de l'examen de dossier d'intégration des enseignants dans les nouvelles hiérarchies de l'enseignement supérieur en disant que cette commission n'existe pas. Pourtant, autant que je sache, nous avons à peu près un problème similaire à celui qui s'est posé à l'école polytechnique de Thiès a été intégrée à l'université Cheikh Anta DIOP il y a à peu près un an et je sais que Monsieur le Recteur avait mis sur pied une commission spéciale chargée disons d'intégrer ou de proposer des intégrations de personnel enseignant qui venaient d'horizons divers dans les nouvelles structures du personnel de l'enseignement supérieur. Et je pense que nous pouvons demander à Monsieur le Directeur d'agir de la même façon qu'il avait agit pour l'école polytechnique de Thiès. Donc c'est un problème important, il s'agira surtout d'examiner la question avec beaucoup d'attention pour permettre aux personnes qui vont intégrer au nouveau corps, au nouveau statut, pour leur permettre de faire cela de façon harmonieuse et que les intéressés comme vous l'avez dit aussi sachent que désormais ce sont de nouvelles règles qui vont les régir règles qui postulent notamment l'obligation de produire pour que leurs dossiers puissent être examinés favorablement au niveau du CAMES.

Monsieur le Député Sémou Pathé GUEYE se félicite de l'initiative et rappelle qu'il faut mettre en place des structures d'accompagnement. L'école existe depuis 1979 et je pense que, ayant déjà un palmarès tout à fait brillant en son actif. Elle a formé en cinq promotions 73 élèves dont 70 sénégalais et 3 étrangers, 63 garçons et 7 filles. Elle a donc un acquis que pourrait se prévaloir l'institut ; il reste que pour un institut de sport évidemment il manque certaines infrastructures, telles que peut être, une piscine, des choses comme ça. Le rapport du Directeur note toutes ces mesures d'accompagnement qui sont indispensables pour que la structure joue vraiment le rôle que l'on attend d'elle et nous allons donc veiller à cela. Nous allons poser le problème des débouchés. Quels sont les perspectives en la matière ? Je pense que l'institut a eu, disons, une politique de formation très prudente et qui, je pense épouse

effectivement le besoin potentiel . Je rappelais que l'école a été créée en 1979 et en 14 ans elle a formé 73 personnes donc je vois qu'il y a là une politique prudente qui tient compte des débouchés et des perspectives d'emploi. Vous avez souhaité que l'institut soit intégré dans les objectifs de formation de l'université. En tout cas notre politique, comme cela avait été dit est de proposer que certaines écoles soient rattachées à l'université pour des questions de cohérence et que d'autres, disons, mettent davantage l'accent sur leur aspect professionnel de l'orientation automatique à la fonction publique. C'est ce qui a été fait par exemple pour l'ENEA, l'EMS dont nous avons parlé tout à l'heure. Donc le projet Monsieur le Président est tout à fait cohérent et je me félicite que Messieurs les Députés DIOUF et GUEYE partagent le point de vue du Gouvernement.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Ministre, j'espère que la discussion générale est close. Et nous passons donc à l'examen des articles.

Monsieur le rapporteur vous avez la parole.

MONSIEUR LANSANA KABA

Merci Monsieur le Président.

ARTICLE PREMIER : Les dispositions de l'article 2 de la loi 79-65 du 16 juillet 1979 sont modifiées ainsi qu'il suit :

ARTICLE 2 : L'Institut national supérieur de l'Education populaire et de Sport (INSEPS), rattaché à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, a pour mission :

- 1°) - la formation, tant théorique que pratique :
  - . des professeurs d'éducation physique et sportive ;
  - . des techniciens supérieurs des activités socio-éducatives ;
  - . des techniciens supérieurs des Sports ;
  - . des inspecteurs d'Education populaire, de la Jeunesse et des Sports : administration, gestion et contrôle des activités physiques, sportives et socio-éducatives.

2°) - la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines des sciences et techniques de l'activité physique et sportive, des méthodes d'animation sportive et socio-éducative et de la psycho-sociologie des groupes

3°) - la formation permanente de l'ensemble des agents à vocation socio-éducative, ainsi que des groupes et animateurs des institutions de jeunesse d'éducation populaire et des organismes sportifs.

4°) - d'offrir des services à la collectivité dans le domaine du sport de performance, de l'éducation physique pour tous, des loisirs et de l'éducation populaire.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'article premier .  
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?  
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?  
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?  
L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR LANSANA KABA

>

ARTICLE 2 - sont abrogées les dispositions de l'article 3 de la loi 79-65 du 16 Juillet 1979.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations ?  
Je mets aux voix l'article 2.  
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?  
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?  
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?  
L'Assemblée a adopté.

ARTICLE 3 - les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'Institut national supérieur de l'Education populaire et du Sport sont fixées par décrets.